

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2201 :**

Ligne des Bambous - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association Air Trois Air

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François ( par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul ( par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy ), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



**Affaire n°43/2201 : Ligne des Bambous - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local entre la Commune de Saint-Pierre et l'Association Air Trois Air.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 28 Avril 2022 - Affaire n°16/763, il a été approuvé la mise à disposition en faveur de l'association Air Trois Air, d'un local situé dans le Gymnase de la Ligne des Bambous, afin d'initier un très grand nombre de personnes à la pratique de l'aéromodélisme,

L'association Air Trois Air, propose des activités de modélismes aériens et navals et aussi la fabrication de cerf-volant.

Cette convention étant arrivée à terme depuis Avril 2025 et non renouvelée en raison de la reprise de la convention tripartite par le Département et qui devait faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration du Collège.

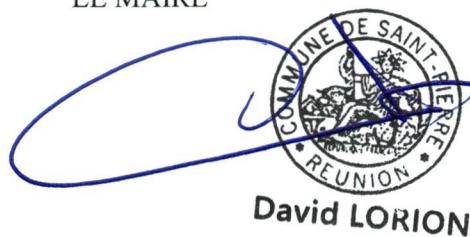
Aussi, compte tenu de la validation de cette convention tripartite, l'association Air Trois Air sollicite la collectivité pour un renouvellement de la convention de mise à disposition du local, fixant les modalités de la continuité du partenariat existant.

Vu l'exposé des motifs,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER le renouvellement de la convention de mise à disposition du local à usage sportif et administratif ci-annexée avec l'association Air Trois Air à titre gratuit et pour une durée de 3 ans à compter de sa signature,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2201-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025